Accusé de réception en préfecture

021-212102313-20201116-VD20201116-015-DE

Date de télétransmission : 18/11/2020 Date de réception préfecture : 18/11/2020

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

15

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon Séancedu 16 novembre 2020



Président : M. François REBSAMEN Secrétaire : Mme Mélanie BALSON

Membres présents : M. François DESEILLE - Mme Christine MARTIN - M. Pierre PRIBETICH - Mme Sladana ZIVKOVIC - M. Hamid EL HASSOUNI - Mme Claire TOMASELLI - M. Antoine HOAREAU - Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM - M. Franck LEHENOFF - Mme Dominique MARTIN-GENDRE - M. Christophe BERTHIER - Mme Nadjoua BELHADEF - M. Marien LOVICHI - Mme Kildine BATAILLE - M. Benoït BORDAT - Mme Delphine BLAYA - M. Christophe AVENA - Mme Lydie PFANDER-MENY - M. Joël MEKHANTAR - Mme Océane CHARRET-GODARD - Mme Marie-Odile CHOLLET - Mme Laurence FAVIER - M. Denis HAMEAU - M. Jean-Paul DURAND - M. Jean-Patrick MASSON - M. Georges MEZUI - M. Massar N'DIAYE - Mme Françoise TENENBAUM - M. Vincent TESTORI - Mme Stéphanie VACHEROT - M. Jean-François COURGEY - M. Bassir AMIRI - Mme Danielle JUBAN - Mme Catherine DU TERTRE - M. Philippe LEMANCEAU - Mme Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN - M. Jean-Philippe MOREL - M. David HAEGY - Mme Nora EL MESDADI - Mme Ludmila MONTEIRO - Mme Laurence GERBET - M. Emmanuel BICHOT - Mme Céline RENAUD - Mme Caroline JACQUEMARD - M. Bruno DAVID - M. Stéphane CHEVALIER - M. Laurent BOURGUIGNAT - Mme Claire VUILLEMIN - M. Axel SIBERT - Mme Catherine HERVIEU - M. Patrice CHÂTEAU - Mme Stéphanie MODDE - M. Fabien ROBERT - M. Olivier MULLER - M. Henri-Bénigne DE VREGIU I.

Membres excusés : Mme Nathalie KOENDERS (pouvoir M. REBSAMEN) - Mme Karine HUON-SAVINA (pouvoir Mme MODDE)

OBJET DE LA DELIBERATION

Avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et divers organismes

Monsieur El Hassouni, au nom de la commission solidarité, citoyenneté et démocratie locale, expose :

Mesdames, Messieurs,

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver les avenants à conventions d'objectifs et de moyens ciaprès qui seront conclus entre la Ville de Dijon et divers organismes.

1 - STRUCTURES DE QUARTIER

- Cercle Laïque Dijonnais

Par délibération du 16 décembre 2019, le Conseil municipal a approuvé, dans le cadre de la structure de quartier Centre-Ville, la conclusion d'une convention d'objectifs et de moyens avec le Cercle Laïque Dijonnais pour la période 2020-2022.

Pour réaliser les objectifs qui lui ont été fixés dans cette convention, le Cercle Laïque a recruté un(e) secrétaire. Ce-cette secrétaire, qui a pris ses fonctions depuis le 1er novembre 2020, est mis(e) à disposition de l'association Ecole Municipale et Orchestre d'Harmonie de Dijon (EMOHD) pour la moitié de son temps de travail. En effet, les locaux mis à disposition par la Ville rue de Tivoli, étant mutualisés entre les deux structures, il est convenu d'un commun accord que le poste de secrétariat s'intègre dans cette mutualisation.

Pour ce poste, le Cercle Laïque Dijonnais sollicite une subvention complémentaire de fonctionnement. Un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens en cours prévoit que la Ville versera à l'association une subvention complémentaire de fonctionnement pour compensation de frais de personnel, comme suit :

- . pour l'année 2020 : 5 500 € correspondant aux mois de novembre et décembre 2020
- . pour chacune des années 2021 et 2022 : 33 000 € (coût du poste en année pleine)

2 - SPORTS

Le Conseil Municipal a défini les relations entre la Ville et trois associations sportives par des conventions d'objectifs et de moyens pour la période 2018-2020.

Des avenants à ces conventions doivent être signés pour les raisons suivantes.

- ASPTT

Au cours de la saison sportive 2019-2020, l'ASPTT a obtenu une accession de l'équipe de volley-ball en nationale 3. Afin de soutenir les frais inhérents à cette accession, l'association requiert une aide complémentaire de fonctionnement dès le début de la saison 2020-2021.

Un avenant n°3 à la convention d'objectifs et de moyens en cours, prévoit que la Ville versera à l'ASPTT, pour l'année 2020, une subvention complémentaire de fonctionnement de 1 200 €.

- Rugby Féminin Dijon Bourgogne « Les Gazelles »

Au cours de la saison sportive 2019-2020, le Rugby Féminin Dijon Bourgogne « Les Gazelles » a obtenu une accession en Elite 2. Afin de soutenir les frais inhérents à cette accession, l'association requiert une aide complémentaire de fonctionnement dès le début de la saison 2020-2021.

Un avenant n°1 à la convention d'objectifs et de moyens en cours, prévoit que la Ville versera au Rugby Féminin Dijon Bourgogne, pour l'année 2020, une subvention complémentaire de fonctionnement de 5 000 €.

- Dijon Tennis de Table

L'association Dijon Tennis de table a eu besoin d'investir dans des équipements sportifs au cours de la saison sportive 2019-2020. Elle a sollicité la Ville pour une aide exceptionnelle d'investissement. Aussi, il vous est proposé de conclure un avenant n°4 à la convention d'objectifs et de moyens en cours qui lie l'association à la Ville. Cet avenant prévoit que la Ville versera à l'association Dijon Tennis de Table, pour l'année 2020, une subvention d'investissement de 1 000 € pour l'acquisition d'une table, d'un filet et de séparateurs.

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- 1 approuver les projets d'avenants à conventions d'objectifs et de moyens à conclure entre la Ville et les organismes ci-dessus ;
- 2 m'autoriser à signer les avenants à conventions, annexés au présent rapport, et m'autoriser à y apporter, le cas échéant, des modifications de détail ne remettant pas en cause leur économie générale ;
- 3 m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de ces décisions.

Rapport adopté à la majorité :

Pour : 49

Abstentions: 10